

**OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT
VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ**



INITIÉE PAR
SOFIOUEST

ET PRÉSENTÉE PAR



**INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES,
FINANCIERES ET COMPTABLES DE LA SOCIETE SPIR COMMUNICATION**



Le présent document relatif aux autres informations de la société SPIR COMMUNICATION a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 10 juillet 2018 conformément aux dispositions de l'article 231-28 de son règlement général et de l'instruction AMF n°2006-07 du 25 juillet 2006. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société SPIR COMMUNICATION.

Le présent document complète la note en réponse de la société SPIR COMMUNICATION relative à l'offre publique de retrait initiée par la société SOFIOUEST, visée par l'AMF le 10 juillet 2018 sous le numéro 18-298 (l'« **Offre** »), en application d'une décision de conformité en date du 10 juillet 2018.

Le présent document et la note en réponse sont disponibles sur le site internet de la société SPIR COMMUNICATION (www.spir.com) ainsi que sur celui de l'AMF (www.amf-france.org) et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

SPIR COMMUNICATION

89, rue du Faubourg Saint Honoré
75008 Paris

Un communiqué sera diffusé au plus tard la veille de l'ouverture de l'Offre, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

SOMMAIRE

1. RAPPEL PRELIMINAIRE	3
2. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF	3
3. CARACTERISTIQUES JURIDIQUES DE LA SOCIETE	4
3.1. Informations générales	4
3.1.1. Dénomination sociale - Sigle	4
3.1.2. Registre du commerce et des sociétés	4
3.1.3. Date de constitution et durée	4
3.1.4. Siège social, forme juridique et législation applicable	4
3.1.5. Objet social.....	4
3.2. Informations générales concernant le capital social	5
3.2.1. Capital social.....	5
3.2.2. Répartition du capital social et des droits de vote.....	5
3.2.3. Franchissement de seuils	6
3.2.4. Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres	6
3.2.5. Capital social autorisé –non émis	6
4. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE CONTROLE DE LA SOCIETE	7
4.1. Conseil d'administration.....	7
4.2. Comités constitués par le conseil d'administration	8
4.2.1. Comité d'audit.....	8
4.2.2. Comité d'investissement et d'acquisition	8
4.2.3. Comité des nominations et des rémunérations.....	8
4.2.4. Commissaires aux comptes.....	8
5. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2017	9
5.1. Communiqués de presse	9
5.2. Assemblée Générale.....	9
5.3. Distribution d'un acompte sur dividendes.....	10
5.4. Informations financières récentes.....	10
5.5. Facteurs de risques	10
5.6. Litiges et faits exceptionnels	10
6. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU PRESENT DOCUMENT 11	

1. RAPPEL PRELIMINAIRE

Le présent document est établi par la société SPIR COMMUNICATION, société anonyme française au capital de 24 375 868 € divisé en 6 093 967 actions de 4,0 € de valeur nominale chacune, dont le siège social est situé 89, rue du Faubourg Saint Honoré - 75008 Paris, France, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 317 082 675 (« **SPIR COMMUNICATION** » ou la « **Société** ») et dont les actions sont admises aux négociations sur le compartiment C du marché réglementé d'Euronext Paris (code ISIN FR0000131732 et mnémonique SPI), conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, dans le cadre de l'Offre aux termes de laquelle la société SOFIOUEST SA, société anonyme dont le siège social est sis 38, rue du Pré Botté, 35100 Rennes, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Rennes sous le numéro 549 200 509 (« **SOFIOUEST SA** » ou l'« **Initiateur** »), en application de l'article 236-6 du règlement de l'AMF, offre irrévocablement aux actionnaires de la Société d'acquérir la totalité de leurs actions au prix de 2,10 € par action payable exclusivement en numéraire, qui pourra, le cas échéant, être suivie d'un retrait obligatoire si les actions non présentées à l'Offre ne représentent pas plus de 5 % du capital ou des droits de vote de la Société.

Il est précisé que les actionnaires qui auront apporté leurs titres à l'offre dans le cadre de la procédure semi-centralisée organisée sur Euronext pourront avoir droit à d'éventuels compléments de prix par action dans les conditions décrites dans la note d'information établie par l'Initiateur.

Le détail du contexte et des modalités de l'Offre sont décrits dans la note d'information établie par l'Initiateur, ayant reçu le visa n°18-297 de l'AMF en date du 10 juillet 2018, disponible sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de SPIR COMMUNICATION (www.spir.com), et peut être obtenu sans frais sur simple demande auprès de :

Kepler Cheuvreux
112 avenue Kléber
75116 Paris

SOFIOUEST
38 rue du Pré Botté
35100 Rennes

2. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF

Les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de la Société, au sens de l'article 231-28 du règlement général AMF, figurent dans le rapport financier annuel incluant les comptes sociaux consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 diffusé le 30 avril 2018 (le « **Rapport Financier Annuel 2017** ») qui est incorporé par référence au présent document, sous réserve de ce qui est indiqué dans le présent document. Le Rapport Financier Annuel 2017 est disponible sur le site internet de la Société (www.spir.com) sous la rubrique « Finance ».

Le Rapport Financier Annuel 2017 peut également être obtenu sans frais auprès de la Société à l'adresse suivante :

SPIR COMMUNICATION
89, rue du Faubourg Saint Honoré
75008 Paris

Le présent document met à jour et complète les informations relatives à la Société publiées dans le Rapport Financier Annuel 2017.

3. CARACTERISTIQUES JURIDIQUES DE LA SOCIETE

3.1. Informations générales

3.1.1. Dénomination sociale - Sigle

La société a pour dénomination : SPIR COMMUNICATION, et pour sigle SPIR.

3.1.2. Registre du commerce et des sociétés

La Société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 317 082 675.

3.1.3. Date de constitution et durée

La Société a été constituée le 1^{er} octobre 1979 sous la forme de société à responsabilité et transformée en société anonyme par décision extraordinaire des associés en date du 31 août 1987. Elle est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris depuis le 25 octobre 2017 (du fait du changement de son siège social précédemment fixé à Aix-en-Provence avant son transfert à Paris).

La Société a une durée de soixante (60) ans à compter de la date de son immatriculation, sauf dissolution anticipée ou prorogation, soit jusqu'au 15 novembre 2039.

3.1.4. Siège social, forme juridique et législation applicable

Le siège social est situé 89, rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris.

La Société est une société anonyme de droit français, soumise notamment aux dispositions du livre II du Code de commerce.

3.1.5. Objet social

La Société a pour objet, tant sur le territoire de la république française que sur les territoires des états étrangers :

- toutes formes de publicité, édition, promotion, distribution, imprimerie, magazines spécialisés, agence de presse, magazines non spécialisés, presse quotidienne, presse périodique, revues et autres publications, jouets ;
- l'acquisition, la souscription, la gestion, la cession, la commercialisation d'actions, de parts sociales, d'obligations, de litres de placement, de titres de participation de toutes sociétés, ainsi que tous les services d'une société mère à ses filiales ;
- tous les services aux sociétés, tels que formation, organisation conseil, séminaires, administration et gestion, contentieux ;
- l'achat et l'exploitation de biens immobiliers destinés à la location, aux divertissements et spectacles ;
- l'activité de promotion immobilière, lotissement, marchand de biens, conseil mobilier.

- Et, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières, pouvant être utiles à l'objet ci-dessus, et tous autres similaires ou connexes ou susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

3.2. Informations générales concernant le capital social

Par décision en date du 12 avril 2018, le conseil d'administration de la Société a décidé (i) de réaffecter 151 444 actions auto détenues antérieurement affectées à l'objectif de couverture de plans d'options et d'actions gratuites à l'objectif d'annulation et (ii) de réduire le capital social à due proportion sur la base de la délégation lui ayant été conférée par l'assemblée générale mixte du 15 juin 2017.¹

3.2.1. Capital social

A la date du présent document, le capital social de la Société s'élève à 24.375.868 euros divisé en 6.093.967 actions d'une valeur nominale de 4 euros, toutes de même catégorie, entièrement libérées.

La Société n'a pas émis d'autres titres de capital, ni d'instrument financier ou droit pouvant donner accès immédiatement ou à terme au capital social ou aux droits de vote de la Société.

La Société détient 5.230 actions propres affectées au contrat de liquidité, qui ne seront pas apportées dans le cadre de l'Offre.

3.2.2. Répartition du capital social et des droits de vote

A la date d'établissement du présent document, le capital social et les droits de vote de la Société sont répartis comme suit :

	Nombre d'actions	Capital (%)	Droits de vote théoriques	Droits de vote théorique (%)
Prépart SCS	3 485 692	57,20%	6 971 384	68,04%
Sofiouest SA	662 348	10,87%	1 324 696	12,93%
Total Groupe Sofiouest	4 148 040	68,07%	8 296 080	80,97%
Auto-détention	5 230	0,08%	5 230	0,05%
Public	1 940 697	31,85%	1 944 373	18,98%
Total	6 093 967	100,00%	10 245 683	100,00%

NB: les pourcentages en droits de vote ont été calculés sur la base du nombre total d'actions émises auxquelles est attaché un droit de vote, y compris les actions auto-détenues privées du droit de vote, en application de l'article 223-11 I du règlement général de l'AMF (nombre de droits de vote théoriques).

¹ Cf. communiqué de la Société du 13 avril 2018 sur les résultats annuels

3.2.3. Franchissement de seuils

Par l'effet de l'annulation des 151 444 actions auto-détenues décidée par le conseil d'administration, SOFIOUEST SA a, conformément aux dispositions de l'article L. 233-7 du Code de commerce, déclaré à la Société et à l'AMF, avoir franchi à la hausse le 12 avril 2018, directement et indirectement, par l'intermédiaire de PREPART SCS qu'elle contrôle, le seuil de 2/3 du capital de la société SPIR COMMUNICATION et détenir, directement et indirectement, 4 148 040 actions SPIR COMMUNICATION représentant 8 296 080 droits de vote².

SOFIOUEST SA (directement et indirectement, par l'intermédiaire de PREPART SCS qu'elle contrôle) et PREPART SCS ont, conformément aux stipulations de l'article 12 des statuts, notifié à la Société avoir franchi à la hausse, respectivement le seuil de 67,5 % du capital social et 80 % des droits de vote et individuellement le seuil de 67,5 % des droits de vote.

3.2.4. Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres

A la connaissance de la Société, aucune autre opération n'a été déclarée à l'AMF en application des dispositions de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire financier au cours des douze (12) derniers mois.

3.2.5. Capital social autorisé –non émis

L'assemblée générale du 29 mai 2018 a consenti au conseil d'administration les délégations et autorisations suivantes en matière d'émission ou de rachat d'actions :

Type de délégation ou d'autorisation	Durée /Echéance	Montant nominal maximal et/ou pourcentage du capital autorisé	Utilisation
Autorisation en vue de procéder à l'achat par la Société de ses propres actions (14 ^{ème} résolution)	18 mois	8 % du capital Prix maximal d'achat par action : 50 euros	Néant
Autorisation à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions (15 ^{ème} résolution)	18 mois	Limites fixées par les dispositions légales, i.e. : 10 % du capital de la Société par périodes de vingt-quatre mois.	Néant

A la date d'établissement du présent document, aucune desdites délégations et autorisations conférées par l'assemblée générale annuelle du 29 mai 2018 n'a été utilisée par le conseil d'administration.

Il est précisé que la délégation de compétence soumise au vote des actionnaires lors de l'assemblée générale du 29 mai 2018 (16^{ème} résolution) conformément à la réglementation applicable à l'effet de décider l'émission d'actions de la Société réservées aux adhérents à un plan d'épargne entreprise conformément aux dispositions de l'article L. 3332-18 du code du travail a été rejetée en assemblée générale.

² Cf. Décisions & Informations 218C0745 du 18 avril 2018

Le texte complet de ces délégations et autorisations est disponible sur le site internet de la Société : www.spir.com, rubrique finance.

4. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE CONTROLE DE LA SOCIETE

4.1. Conseil d'administration

Les statuts de la Société prévoient que le Conseil d'administration est composé de trois (3) membres au moins et de dix-huit (18) membres au plus.

Les membres du conseil d'administration sont nommés par l'assemblée générale ordinaire annuelle pour une durée six (6) ans expirant à l'issue de la réunion l'assemblée générale ordinaire annuelle ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé.

Chaque membre du conseil d'administration doit être propriétaire d'au moins une (1) action de la Société.

Le conseil d'administration est doté de trois comités spécialisés, le Comité d'audit, le Comité d'investissement et d'acquisition et le Comité des nominations et des rémunérations, dont les règles de fonctionnement, la composition et les missions sont fixées dans le Règlement intérieur du conseil d'administration.

A la date d'établissement du présent document, le conseil d'administration est composé de sept (7) membres.

Membres du Conseil d'administration et fonctions exercées	Nombre d'actions	Age	Nationalité	Début du mandat	Expiration du mandat en cours
Mme Christine BLANC-PATIN Administratrice indépendante	10	58 ans	Française	27/05/2014	AG suivant 31/12/2019
M. Louis ECHELARD Administrateur Vice-Président du Conseil	20	67 ans	Française	18/05/2006	AG suivant 31/12/2022
M. Patrice HUTIN Président du Conseil d'administration	1	64 ans	Française	19/05/2009	AG suivant 31/12/2020
Mme Viviane NEITER Administratrice indépendante	1	61 ans	Française	27/05/2014	AG suivant 31/12/2019
SOFIOUEST SA Administrateur représenté par M. Georges COUDRAY	662 348	74 ans	Française	16/10/2009	AG suivant 31/12/2020
M. Philippe TOULEMONDE Administrateur	1	56 ans	Française	25/06/1996	AG suivant 31/12/2022
Mme Françoise VIAL-BROCCO Administratrice indépendante	10	58 ans	Française	20/04/2016	AG suivant 31/12/2020

4.2. Comités constitués par le conseil d'administration

4.2.1. Comité d'audit

A la date d'établissement du présent document, le Comité d'audit est composé de trois (3) membres, dont deux membres indépendants :

- Madame Christine BLANC-PATIN, administratrice indépendante ;
- Monsieur Louis ECHELARD, Vice-Président du conseil d'administration ;
- Madame Viviane NEITER, administratrice indépendante.

Il est présidé par Madame Christine BLANC-PATIN

4.2.2. Comité d'investissement et d'acquisition

A la date d'établissement du présent document, le Comité d'investissement et d'acquisition est composé de quatre (4) membres :

- La société SOFIOUEST SA, représentée par Monsieur Georges COUDRAY,
- Monsieur Louis ECHELARD, administrateur et Vice-Président du conseil d'administration ;
- Monsieur Patrice HUTIN, administrateur et Président Directeur Général ;
- Monsieur Philippe TOULEMONDE, administrateur.

Il est présidé par la société SOFIOUEST SA.

4.2.3. Comité des nominations et des rémunérations

A la date d'établissement du présent document, le Comité des nominations et des rémunérations est composé de quatre membres, dont deux membres indépendants :

- Madame Françoise VIAL-BROCCO, administratrice indépendante ;
- Monsieur Louis ECHELARD, Vice-Président du conseil d'administration ;
- Madame Viviane NEITER, administratrice indépendante ;
- La société SOFIOUEST SA, représentée par Monsieur Georges COUDRAY

Il est présidé par Madame Françoise VIAL-BROCCO.

4.2.4. Commissaires aux comptes

A la date d'établissement du présent document, les commissaires aux comptes de la Société sont :

Commissaires aux comptes titulaires :

- **KPMG SA**
2, avenue Gambetta
Tour Eqho
92800 Puteaux

- **ERNST & YOUNG ET AUTRES**

1-2, place des Saisons
92400 Courbevoie

Aux termes des délibérations en date du 29 mai 2018, l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire a décidé de (i) renouveler le mandat de la société KPMG SA, commissaire aux comptes titulaire pour une nouvelle durée de six (6) exercices et (ii) de ne pas renouveler le mandat de la société KPMG Audit IS, commissaire aux comptes suppléant. Il n'existe plus désormais de commissaires aux comptes suppléants, dont les mandats n'ont pas été renouvelés, comme la loi le permet désormais sauf lorsque le commissaire aux comptes est une personne physique ou une société unipersonnelle.

5. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2017

5.1. Communiqués de presse

Les communiqués de presse publiés par la Société depuis la publication du Rapport Financier Annuel 2017 sont disponibles sur son site Internet sous la rubrique « Finance ».

Ils sont reproduits en annexe (Annexe 1) au présent document (à l'exception des communiqués de dépôt du projet de note d'information de l'Initiateur et du projet de note en réponse de la Société qui sont accessibles sur le site Internet de la Société).

5.2. Assemblée Générale

Les actionnaires de la Société ont été réunis en assemblée générale mixte le 29 mai 2018 à 11 heures au Centre Regus, 72, rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris.

Le nombre d'actions détenues par les actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance était de 4.456.216 actions, représentant 8.604.558 droits de vote.

Toutes les résolutions proposées par le conseil d'administration ont été adoptées à l'exception de la seizième résolution (autorisation à conférer au conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés).

Le résultat complet des votes peut être consulté sur le site internet de la Société : www.spir.com, (rubrique finance).

5.3. Distribution d'un acompte sur dividendes

Par décision en date du 29 mai 2018, après avoir constaté sur la base d'une situation comptable intermédiaire arrêtée au 30 avril 2018 revue par les commissaires aux comptes en application des dispositions des articles L. 232-12 et R. 232-17 du code de commerce, que la Société, déduction faite des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts, a réalisé un bénéfice de 79.013.649,87 euros, correspondant à un bénéfice distribuable, après imputation du report à nouveau négatif, de 43.342.907,47 euros, le conseil d'administration a décidé la distribution d'un acompte sur dividende d'un montant total de 39.976.423,52 euros, soit un dividende de 6,56 euros par action.³

La mise en paiement de l'acompte sur dividende est intervenue le 11 juin 2018.

5.4. Informations financières récentes

La situation comptable intermédiaire arrêtée au 30 avril 2018 revue par les commissaires aux comptes en application des dispositions des articles L. 232-12 et R. 232-17 du code de commerce figure en annexe (Annexe 2) au présent document.

5.5. Facteurs de risques

Les facteurs de risques relatifs à la Société sont décrits dans le Rapport Financier Annuel 2017.

A la date d'établissement du présent document, la Société n'a pas connaissance d'autres risques ou incertitudes susceptibles d'avoir une influence significative sur l'activité, le patrimoine, les résultats ou la situation financière de la Société.

5.6. Litiges et faits exceptionnels

A la connaissance de la Société, à la date d'établissement du présent document, il n'existe ni procédure gouvernementale, judiciaire ou arbitrale pendante ou dont la Société est menacée, ni fait exceptionnel, autres que ceux mentionnés dans le présent document, le Rapport Financier Annuel 2017 et le dépôt de l'Offre et les opérations qui y sont liées, susceptibles d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière de la Société.

³ Cf. communiqué de la Société du 31 mai 2018

6. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU PRESENT DOCUMENT

« J'atteste que le présent document qui a été déposé le 10 juillet 2018 auprès de l'Autorité des marchés financiers et qui sera diffusé au plus tard le veille du jour de l'ouverture de l'Offre comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général AMF et par l'instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006, dans le cadre de l'offre publique de retrait initiée par la société Sofiouest SA et visant les actions de la société SPIR COMMUNICATION.

Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Le 10 juillet 2018

Monsieur Patrice Hutin

Président Directeur Général de SPIR COMMUNICATION

Annexe 1

Communiqués de presse publiés depuis la publication du Rapport Financier Annuel 2017

SPIR COMMUNICATION

Assemblée Générale Mixte du 29 mai 2018 à 11 heures

RESULTAT DU VOTE DES RESOLUTIONS

(décret n°2010-684 du 23 juin 2010)

Nombre d'actions composant le capital social de la société : 6 093 967
 Nombre d'actionnaires présents ou représentés à l'assemblée : 22
 Nombre de voix des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée : 8 604 558

N° de la résolution	Nombre de voix exprimées	représentant en actions	représentant en capital	Votes	en voix	en %	Résultat du vote
1	8 604 558 voix	4 456 216 actions	73,13% du capital	pour	8 604 338	99,997	Adoptée
				contre	220	0,003	
2	8 604 558 voix	4 456 216 actions	73,13% du capital	pour	8 604 338	99,997	Adoptée
				contre	220	0,003	
3	8 604 558 voix	4 456 216 actions	73,13% du capital	pour	8 371 253	97,289	Adoptée
				contre	233 305	2,711	
4	8 604 558 voix	4 456 216 actions	73,13% du capital	pour	8 604 558	100,000	Adoptée
				contre	0	0,000	
5	8 604 558 voix	4 456 216 actions	73,13% du capital	pour	8 604 338	99,997	Adoptée
				contre	220	0,003	
6	8 604 558 voix	4 456 216 actions	73,13% du capital	pour	8 604 338	99,997	Adoptée
				contre	220	0,003	
7	8 604 558 voix	4 456 216 actions	73,13% du capital	pour	8 604 358	99,998	Adoptée
				contre	200	0,002	
8	8 604 558 voix	4 456 216 actions	73,13% du capital	pour	8 604 558	100,000	Adoptée
				contre	0	0,000	
9	8 604 558 voix	4 456 216 actions	73,13% du capital	pour	8 604 138	99,995	Adoptée
				contre	420	0,005	
10*	8 604 556 voix	4 456 215 actions	73,13% du capital	pour	8 604 556	100,000	Adoptée
				contre	0	0,000	
11	8 604 558 voix	4 456 216 actions	73,13% du capital	pour	8 604 002	99,994	Adoptée
				contre	556	0,006	
12*	8 604 556 voix	4 456 215 actions	73,13% du capital	pour	8 604 336	99,997	Adoptée
				contre	220	0,003	
13	8 604 558 voix	4 456 216 actions	73,13% du capital	pour	8 604 538	100,000	Adoptée
				contre	20	0,000	
14	8 604 558 voix	4 456 216 actions	73,13% du capital	pour	8 532 590	99,164	Adoptée
				contre	71 968	0,836	
15	8 604 558 voix	4 456 216 actions	73,13% du capital	pour	8 604 558	100,000	Adoptée
				contre	0	0,000	
16	8 604 558 voix	4 456 216 actions	73,13% du capital	pour	1 536	0,018	Rejetée
				contre	8 603 022	99,982	
17	8 604 558 voix	4 456 216 actions	73,13% du capital	pour	8 604 558	100,000	Adoptée
				contre	0	0,000	
18	8 604 558 voix	4 456 216 actions	73,13% du capital	pour	8 604 558	100,000	Adoptée
				contre	0	0,000	

* Résolutions 10 & 12 Hors vote de Monsieur HUTIN



31 mai 2018

Communiqué

Distribution d'un acompte sur dividende d'un montant de 6,56 euros par action

Le Conseil d'administration de la société SPIR COMMUNICATION a, lors d'une réunion en date du 29 mai 2018, décidé de procéder, à hauteur de la quote-part distribuable, à la distribution d'une partie du produit de la cession de Concept Multimédia, par voie d'un acompte sur dividende d'un montant de 39.976.423,52 euros à répartir entre les actionnaires de la Société, soit pour chacune des 6.093.967 actions composant le capital social, un dividende d'un montant unitaire de 6,56 euros ; cet acompte sera à valoir sur le dividende qui sera distribué, le cas échéant, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

La distribution de cet acompte sur dividende fait suite à l'adoption par l'assemblée générale des actionnaires réunie le 29 mai 2018 de la 4^{ème} résolution prévoyant l'imputation des comptes « primes d'émission », et « autres réserves » afin d'apurer les pertes antérieurs et de permettre la distribution d'un acompte sur dividendes au titre de l'exercice en cours.

Il est précisé que le montant de l'acompte sur dividende correspondant aux actions auto-détenues sera affecté au compte « Report à nouveau ».

L'acompte sera payé en numéraire. La date de mise en paiement interviendra au 30 juin au plus tard.

Contact Spir Communication

Marc Patin

mpatin@spir.fr

+33 (0)6 72 86 60 85

Annexe 2

Situation comptable intermédiaire arrêtée au 30 avril 2018

Spir Communication

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
7, boulevard Albert Einstein
B.P. 41125
44311 Nantes Cedex 3

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
Immeuble Le Calypso
Quartier Euromed
48, quai du Lazaret
13002 Marseille
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Spir Communication

Rapport des commissaires aux comptes établi à l'occasion de la distribution envisagée d'acomptes sur dividendes

Au conseil d'administration,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Spir Communication et en application des dispositions de l'article L. 232-12 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport relatif à la distribution d'acomptes sur dividendes envisagée pour un montant de € 40.000.000, tel qu'il nous a été communiqué par la direction de la Société.

Il vous appartient en votre qualité de conseil d'administration de la société, de décider la répartition d'acomptes sur dividendes, ainsi que d'en fixer le montant et la date, sur la base d'un bilan faisant apparaître, après prise en compte du report à nouveau et des sommes à porter en réserve, un bénéfice distribuable au moins égal au montant des acomptes envisagés. Le bilan au 30 avril 2018, joint au présent rapport, a été établi sous la responsabilité la direction de la société. Il nous appartient de certifier si le bénéfice distribuable est au moins égal au montant des acomptes envisagés.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Nos travaux ont consisté à apprécier le niveau du bénéfice distribuable au regard du montant des acomptes dont la distribution est envisagée.

Sous réserve de l'adoption des 3^{ème} et 4^{ème} résolutions soumises à l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société du 29 mai 2018 portant sur l'apurement des pertes antérieures inscrites au compte « report à nouveau », nous certifions que le bénéfice distribuable ressortant du bilan au 30 avril 2018 est au moins égal au montant des acomptes dont la distribution est envisagée.

Nantes et Marseille, le 29 mai 2018

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

ERNST & YOUNG et Autres

Bilan actif

N° Siret 31708267502814
Période du 01/01/2018
au 30/04/2018

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes au 30.04.2018	Au 30.04.2018 (*)	Au 31.12.17
Capital souscrit non-appelé (I)					
Immobilisations incorporelles	105 279,39	105 279,39			
Frais d'établissement					
Frais de développement					
Concessions, brevets, droits simil	45 562,25	45 562,25			
Fonds commercial	59 717,14	59 717,14			
Autres immob. incorporelles					
Avances et acomptes sur immos					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techn., mat., outil					
Autres immob. corporelles					
Immobilisations en cours					
Avances & acomptes					
Immobilisations financières	240 145 592,33	168 385 859,83	71 759 732,50	71 759 732,50	66 927 803,23
Participations selon mise en équ.					
Autres participations	219 920 600,15	168 377 621,51	51 542 978,64	51 542 978,64	66 712 456,56
Créances rattach. à des particip.	20 000 000,00		20 000 000,00	20 000 000,00	
Autres titres immobilisés	712,26	514,20	198,06	198,06	198,06
Prêts					
Autres immob. financières	224 279,92	7 724,12	216 555,80	216 555,80	215 148,61
TOTAL II	240 250 871,72	168 491 139,22	71 759 732,50	71 759 732,50	66 927 803,23
Stocks et en-cours					
Matières premières & approvisionnement					
En cours de production de biens					
En cours production de services					
Produits intermédiaires & finis					
Marchandises					
Avances & acomptes versés/com.	110 567,86		110 567,86	110 567,86	
Créances	195 117 555,79	173 966 881,96	21 150 673,83	21 150 673,83	12 653 728,37
Clients et comptes rattachés	2 645 033,72	1 535 624,63	1 109 409,09	1 109 409,09	1 266 838,35
Autres créances	192 472 522,07	172 431 257,33	20 041 264,74	20 041 264,74	11 386 890,02
Capital souscrit appelé non versé					
Divers	42 984 447,57	2 968,53	42 981 479,04	42 981 479,04	4 935 740,23
Valeurs mobilières de placement	21 430,43	2 968,53	18 461,90	18 461,90	578 915,10
Disponibilités	42 963 017,14	0,00	42 963 017,14	42 963 017,14	4 356 825,13
Charges constatées d'avance	160 035,00		160 035,00	160 035,00	119 710,61
TOTAL III	238 372 606,22	173 969 850,49	64 402 755,73	64 402 755,73	17 709 179,21
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes rembours. d'obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL GENERAL (I à VI)	478 623 477,94	342 460 989,71	136 162 488,23	136 162 488,23	84 636 982,44

(*) Situation au 30/04/2018, retraité des écritures comptables liées à l'approbation des résolutions 3 et 4 de l'AGO du 29 mai 2018

Bilan passif

Détail des postes	Au 30.04.2018	Au 30.04.2018 (*)	Au 31.12.2017
Capital social ou individuel	24 375 868,00	24 375 868,00	24 981 644,00
Primes d'émission, de fusion	25 207 136,84	71 178,68	25 135 958,16
Ecart de réévaluation			
Réserves	142 834 422,67	2 498 164,40	142 834 422,67
Réserve légale	2 498 164,40	2 498 164,40	2 498 164,40
Rés. statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	140 336 258,27		140 336 258,27
Report à nouveau	-188 048 525,05	-35 670 742,13	-188 048 525,05
Résultat de l'exercice 2017 à affecter	-13 094 433,51		
Résultat de l'exercice	79 013 649,87	79 013 649,87	-13 094 433,51
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées	1 618 622,17	1 618 622,17	1 618 622,17
TOTAL (I)	71 906 740,99	71 906 740,99	-6 572 311,56
Produits émissions titres particip.			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques	677 447,30	677 447,30	1 170 623,30
Provisions pour charges			
TOTAL (III)	677 447,30	677 447,30	1 170 623,30
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts & dettes aup. étab. crédit	150 161,65	150 161,65	20 000 000,00
Emprunts et dettes financ. divers	2 114,68	2 114,68	2 114,68
Avanc. & acptes reçus/com en cours			
Dettes fourniss. & cptes rattachés	1 325 216,25	1 325 216,25	3 264 688,64
Dettes fiscales et sociales	376 111,57	376 111,57	455 689,83
Dettes sur immo. et cptes rattachés			
Autres dettes	61 578 006,79	61 578 006,79	66 316 177,61
Produits constatés d'avance	146 689,00	146 689,00	-0,06
TOTAL (IV)	63 578 299,94	63 578 299,94	90 038 670,70
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL GENERAL (I à V)	136 162 488,23	136 162 488,23	84 636 982,44

(*) Situation au 30/04/2018, retraité des écritures comptables liées à l'approbation des résolutions 3 et 4 de l'AGO du 29 mai 2018